

**Pour info à toute personne et entreprise souhaitant aider le club de Basket U. S.**

**Aubenas Basket**

L'USAB est reconnue d'intérêt général et le droit à délivrer des reçus fiscaux lui est attribué. Tout don fait à l'U. S. Aubenas Basket ouvre droit à une réduction d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés

Le montant de la réduction d'impôt est égal :

- à 66 % du montant des sommes versées dans la limite de 20 % du revenu imposable du donateur si ce dernier est un particulier.
- A 60 % du montant des sommes versées dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires de l'entreprise.
- Lorsque le don dépasse ces limites, l'excédent est reportable sur les années suivantes, jusqu'à la cinquième inclusivement, dans les mêmes conditions.

Pour tout renseignement prendre contact avec Jean-Louis VOLLE, Président de l'USAB.

[Volle.jlouis@wanadoo.fr](mailto:Volle.jlouis@wanadoo.fr)